

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE GIGNAC**

Arrêté de police circulation 324 chemin du Chaminol

Le Maire de la commune de GIGNAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande de l'entreprise INEO RESEAUX SUD OUEST représentée par Monsieur Eric TAURAND du 29/07/2025 se situant au TSA 70011 69134 Dardilly cedex.

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu pendant 30 jours à partir du 01/09/2025,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1

Dans le cadre des travaux de pose d'un poste de transformation type PAC nécessitant une tranchée de 30 met la pose de deux coffrets C4 sur le chemin du Chaminol, la circulation sera interdite à tous véhicules pendant 30 jours à partir du 01/09/2025.

ARTICLE 2

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité ainsi que les déviations, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à GIGNAC, le 07/08/2025

Le Maire,

Solange OURCIVAL

 